

La politique d'intégrité scientifique de l'université

Composante de la labellisation HR Excellence in Research

Les acteurs

Nomination d'un Référent intégrité scientifique et déontologie :

William MAROIS

- ★ Définit et met en œuvre la politique de l'établissement en matière d'intégrité scientifique.
- ★ Veille à la mise en place d'actions de sensibilisation et de formations.
- ★ Représente l'université au sein de [l'Office Français de l'Intégrité Scientifique](#).
- ★ Préside le [Comité Intégrité et Déontologie de la Recherche](#).

Mise en place du Comité Intégrité et Déontologie de la Recherche (CIDR)

4 représentants des grands champs disciplinaires de l'université :

- ★ Droit, économie, gestion : **Nathalie DION**
- ★ Lettres, langues, sciences humaines : **Philippe HAUGEARD**
- ★ Sciences théoriques : **Jérôme DURAND-LOSE**
- ★ Sciences expérimentales : **Caroline WEST**

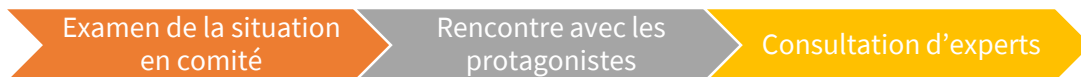
★ Comment ça marche ?

La Saisine : CIDR@univ-orleans.fr

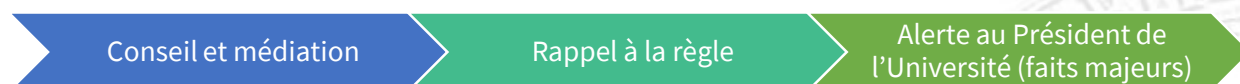
1- Qui peut saisir le CIDR ?

Tout personnel ou étudiant de l'université. [< En savoir plus >](#)

2- Déroulé de la procédure :



3- Conclusion de la procédure :



**Charte
européenne du
chercheur**

Les chercheurs doivent appliquer les principes éthiques et d'intégrité scientifique

Les chercheurs évitent tout type de plagiat dans la réalisation des travaux de Recherche

Un accompagnement est proposé par chaque établissement à tous les chercheurs et enseignants-chercheurs

Autres dispositifs

Charte des thèses actualisée prenant en compte la sensibilisation au plagiat [Utbox \(univ-tours.fr\)](#)

Formation à l'Éthique ouverte à tous, obligatoire pour tous les doctorants

[Catalogues de formation interne - Fiches d'inscription](#) | [Intranet Université d'Orléans \(univ-orleans.fr\)](#)

Sensibilisation de chaque nouvel arrivant.

Pour quels faits ?

- Toutes questions relatives à des résultats de recherche: (fiabilité, reproductibilité, falsification).
- Plagiat, paternité des publications, propriété intellectuelle.
- Conflits d'intérêt, indépendance de la recherche...
- Création d'entreprise.
- Discriminations, harcèlement, abus d'autorité.

Le CIDR ne peut pas s'autosaisir

- Refus des saisines anonymes
- Garantie de la confidentialité des échanges
- Protection des lanceurs d'alerte.

Des exemples ★

- Demande de dépôt de brevet.
- Implication dans une entreprise privée.
- Articles publiés par une doctorante ou un doctorant après son départ de l'université, concernant directement ses travaux de thèse mais sans impliquer ni informer les encadrants de thèse et sans citer la thèse.
- Chercheuse ou chercheur empêché(e) d'utiliser les financements d'un projet de recherche.
- Financements obtenus pour un projet et employés pour un autre projet.
- Chercheuse ou chercheur dont la HDR est contestée pour raison de paternité des travaux présentés lors de la HDR.
- Contestation des travaux publiés par une chercheuse ou un chercheur par d'autres collègues.
- Demandes de conseils pour des mémoires, utilisation des données.

[Article L-211-2 du code de la recherche \(Loi 2020-1674 du 24 décembre 2020\)](#)

[Décret 2021-1572 du 3 décembre 2021](#)

